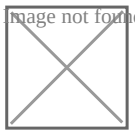

Renonciation ayant-droit concession funéraire

Par **Sandra30**, le **23/02/2015** à **16:27**

Bonjour,

Il faut que je rédige une lettre de renonciation pour 2 ayants-droits pour une concession funéraire à perpétuité.

En parcourant divers sites, j'ai vu que cela permettait la renonciation des descendants des ayants-droits également.

Or, on ne sait réellement à qui adresser cette demande et surtout de quelle manière :

- Certaines Mairies ont un formulaire (pas souvent clair et identiques les uns aux autres), -certains sites indiquent qu'il faut que la renonciation soit faite par un acte notarié.

Je suppose qu'il faut, de toute manière, fournir une copie du livret de famille, de la carte d'identité...

La question est : comment la rédiger et à qui ? Mairie, notaire ?...

Par avance, merci à toutes et à tous de votre aide.

Cordialement
Sandra

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés